



# Emplois durables

2023





 [facebook.com/clc-ctc](https://facebook.com/clc-ctc)

 [@canadianlabour](https://@canadianlabour)

 [@canadianlabour](https://@canadianlabour)

 [youtube.com/canadianlabour](https://youtube.com/canadianlabour)

 [congresdutravail.ca](https://congresdutravail.ca)

# Les travailleurs et travailleuses du Canada subissent les effets des changements climatiques en ce moment même, et le besoin de lutter contre les changements climatiques n'a jamais été plus pressant.

Les syndicats du Canada savent que nous devons conjuguer nos efforts pour réaliser nos ambitions climatiques et restreindre le réchauffement à 1,5 degré. Cela signifie que l'économie du Canada va changer. Notre économie doit subir une transition et celle-ci doit être juste. Elle doit protéger les travailleurs et travailleuses, voir à ce que les nouveaux emplois soient bons et garantir qu'il y ait des voies d'accès à ces emplois pour les femmes, les personnes autochtones et racialisées et d'autres groupes en quête d'équité.

Le dépôt du projet de loi C-50, Loi sur les emplois durables, est un important premier pas, et les syndicats du Canada sont heureux qu'il témoigne de bon nombre de leurs priorités.

Toutefois, pour que la Loi sur les emplois durables réponde aux besoins des travailleurs et travailleuses, crée de bons emplois, protège les travailleurs et travailleuses et les communautés et restreigne le réchauffement planétaire à 1,5 degré, elle doit être améliorée, et le Canada doit prendre d'autres mesures importantes.

Les syndicats du Canada veulent que les parlementaires comprennent les améliorations qui doivent être apportées et les mesures à prendre pour que le Canada soit un chef de file mondial en matière de bons emplois durables et de lutte contre les changements climatiques.



# Nos recommandations

**Tenir les promesses du Canada**

**Assurer la participation des travailleurs et travailleuses**

**S'engager à créer des emplois, à protéger les bons emplois et à voir à ce que les gens puissent passer d'emplois à fortes émissions de carbone à des emplois à faibles émissions**

**Les emplois durables doivent être de bons emplois**

**Investir dans la formation**

**Investir dans les communautés**

**Investir dans l'avenir**

**Consulter et faire participer les intervenants intéressés**

**Le changement climatique est une question de santé et de sécurité**





# Tenir les promesses du Canada

Le Canada doit créer de bons emplois et protéger les communautés en même temps qu'il s'efforce d'atteindre ses engagements climatiques et de mettre en œuvre ses plans nationaux de réduction des émissions.

C'est en dressant un plan que le Canada pourra créer des voies à suivre pour que les personnes travaillant dans des secteurs à fortes émissions puissent passer à des emplois de qualité à faibles émissions de carbone et voir à ce que les nouveaux emplois dans l'économie à faibles émissions de carbone soient de bons emplois comportant de fortes protections, le droit de se syndiquer et des possibilités de faire régner l'équité.

Le Canada a signé des accords contraignants qui l'engagent à assurer une transition juste.

Le Pacte de Glasgow pour le climat établi en 2021 et l'Accord de Paris conclu en 2015 obligent le Canada à mettre en œuvre une transition juste.

Dans l'Accord de Paris, le Canada s'engage à tenir compte

**« des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité. »**

De plus, le Pacte de Glasgow

**« reconnaît le besoin d'assurer des transitions justes qui favorisent le développement durable, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois décents et de qualité, notamment en voyant à ce que les flux de financement soient compatibles avec de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résistant aux changements climatiques, y compris par le déploiement et le transfert de technologie et la prestation d'un soutien aux pays en développement Parties. »**

La transition juste dont il est question dans ces ententes est celle qui a été définie par l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les Principes directeurs pour une transition juste de l'OIT indiquent la procédure à suivre pour aider les travailleurs et travailleuses à passer à des emplois à faibles émissions de carbone en se fondant sur les quatre dimensions de l'Agenda du travail décent :

- dialogue social (tripartite);
- protection sociale;
- droits au travail;
- emploi.

La Loi sur les emplois durables crée un cadre qui, s'il est dûment mis en pratique, aidera le Canada à tenir la promesse qu'il a faite dans l'Accord de Paris.





# Assurer la participation des travailleurs et travailleuses



Le but de la Loi sur les emplois durables est, selon le texte du projet de loi, « la création d'emplois durables et le soutien pour les travailleurs et les collectivités », ce que les syndicats du Canada appuient.

La Loi a pour effets, entre autres, de créer un Conseil du partenariat pour des emplois durables dont le but explicite est de constituer un forum de dialogue social conseillant le ministre au sujet des emplois durables.

Les syndicats du Canada demandent que la Loi canadienne sur les emplois durables soit amendée de manière à réserver au moins le tiers des places au sein du Conseil du partenariat pour des emplois durables, y compris sa coprésidence, à des personnes représentant des syndicats.

Le terme « dialogue social » a un sens bien établi. L'OIT, organisme de l'ONU doté d'un conseil d'administration tripartite qui fait intervenir les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, le définit comme suit :

*Tel que défini par l'OIT, le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun. Il peut prendre la forme d'un processus tripartite auquel le gouvernement participe officiellement ou de relations bipartites entre les travailleurs et les chefs d'entreprise (ou les syndicats et les organisations d'employeurs). La coopération avec les travailleurs, la négociation collective au niveau de l'entreprise, du secteur ou intersectoriel et les processus de consultation tripartites sont des formes courantes de dialogue social.<sup>1</sup>*


Pour que le Conseil du partenariat pour des emplois durables fonctionne comme un forum de dialogue social, il doit être axé sur le travail et les travailleurs et travailleuses. Si le Conseil du partenariat ne comprend pas suffisamment de représentantes ou représentants des travailleurs et travailleuses, il ne constituera pas un forum de dialogue social et cela compromettra l'atteinte du but du projet de loi.

Nous nous attendons à ce que les contributions apportées au Conseil du partenariat par les travailleurs et travailleuses comprennent des connaissances pratiques et de l'expérience en matière de transition de la main-d'œuvre, de l'expérience en formation et en relèvement des compétences, une compréhension de la négociation et un engagement manifeste à l'égard des objectifs climatiques.

Du point de vue politique, nous savons que les travailleurs et travailleuses font davantage confiance aux résultats si leurs syndicats participent au dialogue.

L'établissement des plans exigera que les ministères responsables du perfectionnement des compétences et des marchés du travail y participent pleinement. Les syndicats du Canada demandent que la Loi sur les emplois durables soit amendée de manière à indiquer la teneur du Plan d'action pour des emplois durables et les responsabilités du Secrétariat des emplois durables de recommander et de fournir des services.

1. [https://www.ilo.org/actemp/areas-of-work/WCMS\\_731146/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/actemp/areas-of-work/WCMS_731146/lang--en/index.htm)



**S'engager à  
créer des emplois,  
à protéger les bons  
emplois et à voir à  
ce que les gens puissent  
passer d'emplois  
à fortes émissions  
de carbone à des  
emplois à  
faibles émissions**

Les syndicats du Canada sont heureux de l'engagement à « créer des emplois durables et soutenir les travailleurs et les collectivités au Canada dans la transition vers une économie carboneutre » que comprend l'Objet de la Loi canadienne sur les emplois durables.

Toutefois, cela ne répond qu'à une partie des inquiétudes des travailleurs et travailleuses.

Ces derniers sont heureux de la création d'emplois. Toutefois, l'option la moins perturbante pour eux, leurs familles et leurs collectivités au Canada est de transformer les emplois qu'ils ont déjà en emplois durables. Le soutien de la décarbonisation des emplois actuels maintiendra les salaires, les avantages sociaux et les conventions collectives des travailleurs et travailleuses et maintiendra leur revenu et leur industrie dans leur collectivité. Sur le plan pratique, cela peut nécessiter la formation ou le relèvement des compétences des travailleurs et travailleuses en fonction du changement de la façon dont ils accomplissent leur travail et exiger que les employeurs maintiennent leurs effectifs et leurs conventions collectives en vigueur.

Les personnes dont le travail change si fondamentalement que leur industrie ou leur emploi risque de disparaître doivent savoir qu'elles auront les outils, la formation et les soutiens dont elles auront besoin pour décrocher les nouveaux emplois que le projet de loi est censé appuyer.

C'est pourquoi les syndicats du Canada réclament un amendement de la clause Objet de la Loi canadienne sur les emplois durables ajoutant les buts suivants :

**« promouvoir des possibilités d'emploi de qualité dans des industries à faibles émissions de carbone et à forte valeur ajoutée, préserver les bons emplois actuels en aidant à la décarbonisation de l'économie canadienne et créer des voies d'accès des travailleurs et travailleuses aux emplois durables. »**

Cela oblige les gouvernements à apaiser les inquiétudes des travailleurs et travailleuses actuels qui craignent de plus en plus les répercussions que la lutte contre les changements climatiques peut avoir sur eux.

Nous avons vu d'encourageants progrès dans ce sens. Les engagements pris dans le budget de 2023 à l'égard des centres de formation syndicaux visent à créer des voies d'accès et le fait d'assortir les crédits d'impôt à l'investissement à des conditions sur la main-d'œuvre contribuent à protéger et à décarboniser les emplois actuels.



**Les emplois  
durables  
doivent  
être de bons  
emplois**





La Loi canadienne sur les emplois durables prévoit la création d'emplois durables sans définir ces emplois.

Les syndicats du Canada réclament la modification de la Loi sur les emplois durables de manière à donner au terme « emploi durable » une définition ressemblant à « Une définition en constante évolution » que comprend le Plan pour des emplois durables, comme par exemple la suivante :

**« Tout emploi décent, rémunérateur et de grande qualité qui est compatible avec le cheminement du Canada vers un avenir carboneutre et résilient au changement climatique et qui peut soutenir les travailleurs et leurs familles au fil du temps, en plus de comprendre des éléments tels qu'un revenu équitable, la sécurité de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. »**

# Investir dans la formation



La formation sera indispensable à la transition des emplois à fortes émissions de carbone à des emplois à faibles émissions de carbone et à l'atteinte des objectifs de la Loi sur les emplois durables mis à jour en fonction des besoins des travailleurs et travailleuses du Canada. Elle variera de la formation aux technologies ou équipements nouveaux qui décarbonent une industrie existante à la formation qui permet aux gens de passer à des emplois dans un nouveau secteur et à la formation qui permet à de nouveaux travailleurs et travailleuses d'occuper des emplois à faibles émissions de carbone.

Les syndicats du Canada croient que la loi doit poser des critères pour s'assurer que la formation atteigne différents objectifs ou des conditions permettant de voir à ce qu'elle serve aux personnes qui la reçoivent :

- La formation devrait profiter du succès des centres de formation syndicaux;
- Elle doit être assurée par des fournisseurs à but non lucratif pour que les fonds de formation soient utiles aux travailleurs et travailleuses plutôt que d'être détournés vers des actionnaires;
- Les travailleurs et travailleuses doivent recevoir une certification reconnue d'établissements accrédités (les centres de formation syndicaux sont accrédités) qui emploient des formatrices et formateurs compétents et expérimentés;
- Des objectifs précis d'équité et d'inclusion doivent être liés à des mesures de succès indiquées ci-dessous;
- Il doit y avoir des objectifs mesurables clairs associés au financement qui ont trait notamment aux taux d'achèvement et au placement réussi.

Comme dans d'autres recommandations, les syndicats du Canada estiment qu'une table composée de travailleurs et travailleuses, d'employeurs et du gouvernement, en consultation avec les intervenants concernés, est le moyen le plus efficace de négocier ces conditions.

Nous constatons que les pénuries de main-d'œuvre spécialisée et non spécialisée causent d'importantes pertes économiques<sup>2</sup> qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à voir augmenter par suite de changements industriels qui ne sont pas épaulés par une formation suffisante de qualité élevée.

Les centres de formation syndicaux sont bien placés pour voir à ce que les travailleurs et travailleuses reçoivent la formation de qualité leur permettant de profiter des possibilités d'emploi qui existent.

Les centres de formation syndicaux sont des organismes sans but lucratif administrés en fiducie conjointe qui ont fait leurs preuves pour ce qui est d'assurer aux travailleurs et travailleuses syndiqués et non syndiqués une formation répondant aux normes les plus élevées. Leurs programmes sont accrédités dans toutes les provinces (sauf le Québec) et la formation est donnée par des formateurs et formatrices qualifiés et expérimentés.

● 2. <https://cme-mec.ca/blog/canada-leaving-almost-13-billion-on-the-table-due-to-labour-and-skills-shortages-in-manufacturing/>





# Investir dans les communautés



Les travailleurs et travailleuses sont l'âme de leurs collectivités. Nous devons voir des investissements dans l'énergie, l'infrastructure et les services qui protégeront les collectivités contre les effets des changements climatiques et dans les emplois qui feront en sorte qu'elles demeureront des lieux vibrants où vivre.

D'une part, il faut investir dans l'adaptation aux changements climatiques. Cela comporte des investissements dans des infrastructures matérielles comme les canaux d'évacuation des crues, les routes, les ponts, les bâtiments et les réseaux d'énergie et de communication pouvant résister à des conditions météorologiques extrêmes qui seraient construites par des travailleurs et travailleuses syndiqués ayant reçu la formation nécessaire.

Cela comporte aussi des investissements dans les industries de l'avenir qui permettront aux collectivités de continuer à croître, par exemple en s'inspirant du supplément de crédit d'impôt pour les communautés énergétiques que crée la loi étatsunienne sur la réduction de l'inflation, lequel stimule l'investissement dans les collectivités historiquement axées sur les combustibles fossiles afin de voir à ce que ces collectivités, qui ont la main-d'œuvre spécialisée nécessaire, puissent profiter des investissements dans les industries nouvelles.

Le maintien du dynamisme et de la stabilité des collectivités exigera des investissements dans l'économie des soins au sein des régions et des collectivités en question pour qu'elles demeurent des lieux où élever une famille et vieillir dans la dignité. Il faudra voir à ce que ces collectivités aient un personnel enseignant, des préposés aux bénéficiaires, un personnel infirmier et des professionnels paramédicaux jouissant de bons salaires et avantages sociaux et de la protection d'un syndicat.



# Investir dans l'avenir

Grâce à la formation et à l'investissement, le Canada peut mettre en valeur et outiller notre main-d'œuvre très spécialisée de manière à rebâtir une économie durable pour les 20, 50 et 100 prochaines années et même davantage.

Si le Canada et la population travailleuse canadienne sont prêts à donner le pas, notre économie ne peut pas être axée sur les mêmes priorités qu'il y a à peine 5 ans.

Nous ne trouverons pas notre niche économique en fabricant des cassettes VHS alors que le monde est à l'heure de la diffusion continue.

À mesure que des pays du monde entier s'empressent de réduire leurs émissions et que les forces du marché changent la demande d'énergie et de produits de base, le Canada ne peut pas accuser de retard. La dure réalité est que si nous ne suivons pas le rythme, ce sont les travailleurs et travailleuses et leurs familles qui en paieront le prix. Il est temps que les gouvernements de tous les ordres investissent stratégiquement dans ce dont notre économie et notre climat ont besoin. Chaque dollar investi doit appuyer de bons emplois qui paient bien et qui comportent la protection d'un syndicat.

La bonne nouvelle est que nous avons une main-d'œuvre spécialisée, des matières premières, une chaîne d'approvisionnement et une géographie qui nous permettent de donner le pas dans des domaines variant de l'acier vert aux véhicules sans émissions et à l'électricité propre.

En collaborant avec les travailleurs et travailleuses, les syndicats et les entreprises, les gouvernements peuvent stimuler l'innovation, décarboniser les bons emplois afin qu'ils soient durables à long terme et créer des possibilités d'emploi à faibles émissions de carbone permettant de faire vivre une famille.



# Consulter et faire participer les intervenants intéressés



Outre le dialogue social tripartite, nous appelons à la création d'organismes multilatéraux pouvant établir par consensus des lois, des règlements et des programmes qui permettent d'atteindre nos objectifs ayant trait à la fois à la transition juste et au climat.

Le Conseil du partenariat pour des emplois durables, les tables régionales sur l'énergie et les ressources et d'autres organismes procèdent à une consultation vaste et valable avec des groupes de toute la société civile. Il serait particulièrement efficace de voir à ce que ces organismes agissent de concert avec le Groupe consultatif pour la carboneutralité.



**Le changement  
climatique  
est une question  
de santé et  
de sécurité**

Selon les spécialistes, 2023 sera la pire année de toute l'histoire pour ce qui est des feux de forêt.<sup>3</sup> Le bureau du coroner de la C.-B. estime que 619 personnes sont mortes sous le dôme de chaleur de 2021,<sup>4</sup> et les inondations attribuables aux conditions météorologiques extrêmes qui se sont produites en Nouvelle-Écosse ont causé des décès et des centaines de millions de dollars de dommages.<sup>5,6</sup>

L'augmentation des chaleurs et des conditions météorologiques extrêmes présente des dangers pour les travailleurs et travailleuses de tout le Canada. Le stress thermique peut affecter les personnes qui travaillent dehors comme celles qui travaillent à l'intérieur, où l'insuffisance du rafraîchissement et le réchauffement des lieux de travail peut créer des dangers supplémentaires tels que celui de glisser ou d'échapper des outils à cause de la sueur, de l'EPI embué, d'étourdissements ou du fait que les outils et l'équipement sont trop chauds. La fumée causée par les feux de forêt peut affecter les travailleurs et travailleuses, qu'ils soient près des feux ou à des centaines de kilomètres et qu'ils travaillent à l'intérieur ou à l'extérieur. Les inondations peuvent créer une foule de dangers dans un lieu de travail. L'action climatique doit comprendre la mise à jour de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail et sa mise en application de manière à tenir compte des dangers qui découlent des changements climatiques.

Le Canada doit investir sur-le-champ dans l'adaptation aux changements climatiques, par des mesures permettant de voir à ce que les bâtiments et les lieux de travail aient des températures sécuritaires et de l'air propre, l'atténuation des inondations, la gestion des forêts et la modification d'infrastructures comme les routes, les ponts, les réseaux électriques, etc., pour qu'ils puissent répondre à la demande dans un climat en évolution, entre autres. Les emplois créés aux fins de cette adaptation doivent être de bons emplois comportant des avantages sociaux, la protection qu'assure une carte de membre de syndicat et la formation nécessaire.

3. <https://www.cbc.ca/news/politics/canada-wildfire-season-worst-ever-more-to-come-1.6934284>

4. <https://science.gc.ca/site/science/en/blogs/science-health/surviving-heat-impacts-2021-western-heat-dome-canada>

5. <https://globalnews.ca/news/9917184/nova-scotia-floods-170m-insured-damages/>

6. <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/nova-scotia-flood-natalie-harnish-nicholas-holland-colton-sisco-1.6920371>

